

BACCALAURÉAT
SESSION 2018

SÉRIES A et B – Coefficient : 3
SÉRIES C et D – Coefficient : 2
Durée : 3 h 30

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

*Cette épreuve comporte deux (02) pages numérotées 1/2 et 2/2.
En Histoire, le candidat traitera, un (01) sujet parmi les deux.
En Géographie, le candidat traitera, un (01) sujet parmi les deux.*

HISTOIRE

Premier sujet : Dissertation

Les réformes politiques de la France de 1946 à 1958 dans la décolonisation de la Côte d'Ivoire.

Deuxième sujet : Commentaire de document

Alors que la Seconde Guerre mondiale se poursuit en Asie, l'adoption de la Charte des Nations Unies, le 26 juin 1945, à San Francisco, marque un tournant radical dans l'histoire des relations internationales. [...]

Un organe centralisé, le Conseil de sécurité, est chargé de résoudre les différends et peut, dans ce but, adopter des mesures coercitives, économiques mais aussi militaires. [...]

Désormais, l'action armée n'est autorisée que dans deux cas reposant sur des critères objectifs : une agression justifiant la légitime défense, ou une menace contre la paix constatée par le Conseil de sécurité et imposant son intervention. [...]

Malgré leur rigueur, les règles introduites par la charte n'ont pas empêché le déclenchement de nombreuses guerres en dehors des mécanismes prévus.

C'est que le Conseil de sécurité s'est trouvé réduit à l'impuissance par le jeu des vetos des deux blocs. Il a tout au plus servi de forum de discussion ou, dans certains cas, d'organe de gestion d'un cessez-le-feu en organisant des « opérations de maintien de la paix » aux capacités d'actions limitées.

Pourtant, la fin du conflit Est-Ouest n'a régénéré ni le droit international ni l'ONU.

Les hostilités déclenchées par les États de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre la Yougoslavie, en 1999, ont montré que les grandes puissances pouvaient contourner le Conseil de sécurité lorsqu'elles n'étaient pas assurées d'obtenir son aval. Cette dérive s'est renforcée après les attentats du 11 septembre 2001.

Conçue comme un moyen de réaliser l'équilibre international, l'ONU est tantôt instrumentalisée par les grandes puissances, [...] tantôt paralysée par l'opposition des grandes puissances. [...]

Cependant, l'échec de la Charte des Nations Unies dans le domaine de la force doit être relativisé. [...]

Source : Olivier CORTEN, *Controverses sur l'avenir de l'ONU*
in *Le Monde diplomatique* n° 618, septembre 2005 p. 1

QUESTIONS

- 1- Dégagez l'idée générale du texte.
- 2- Expliquez le passage suivant du texte : « Malgré leur rigueur des mécanismes prévus. »
- 3- Partagez-vous l'avis de l'auteur quand il affirme que « l'échec de la Charte des Nations Unies dans le domaine de la force doit être relativisé » ?

GÉOGRAPHIE

Premier sujet : Dissertation

Le littoral peut-il contribuer au développement économique de la Côte d'Ivoire ?

Deuxième sujet : Commentaire de document

En ce début d'été 2014, l'Union européenne triomphe. Après plus de dix ans d'une sourde bataille, elle a enfin vaincu la résistance des pays africains qui refusaient de conclure avec elle les traités de libre échange prévus depuis 2000 par l'accord de Cotonou (Bénin). Le 10 juillet, les chefs d'État de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont signé l'accord de partenariat économique (APE) d'Afrique de l'Ouest ; le 22 juillet, l'APE d'Afrique australe était paraphé ; le 25 juillet, le Cameroun ratifiait un APE individuel. Seule déconvenue pour l'Union :

L'Afrique de l'Est n'a pas suivi. Les pays de cette sous-région dominée par l'Afrique du Sud ont refusé de se priver de précieuses recettes douanières sans réelles contreparties européennes. [...] Comment en est-on arrivé à un tel désastre ? [...] Tout a commencé avec la plainte déposée en 1995 devant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) par les producteurs latino-américains de bananes. Ils bénéficiaient [...] du soutien de Washington, qui n'a jamais accepté les « préférences » accordées par Bruxelles aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dits ACP. [...] Donnant tort à l'Union européenne, l'organe de règlement des différends de l'OMC a ordonné le remplacement des « préférences » par des avantages dits « réciproques » au plus tard fin 2007.

Ce fut l'objet des APE programmés par l'accord de Cotonou. [...] Après s'être vigoureusement opposé aux APE, le Sénégal s'y rallie, avec pour objectif de devenir l'interlocuteur privilégié des européens. De son côté, le Nigéria se montre conciliant depuis qu'il attend le soutien occidental dans la lutte contre Boko Haram. [...] Pourtant, l'Afrique de l'Ouest a tout à perdre. [...]

Jacques BERTHELOT, *Réguler les prix agricoles*. Éditions L'Harmattan, Paris, 2013 in *Le Monde diplomatique*, septembre 2014 pp.12 et 13.

QUESTIONS

- 1- Dégagez l'idée générale du texte.
- 2- Expliquez le passage suivant du texte : « Le remplacement des "préférences" par des avantages dits "réciproques" ».
- 3- Partagez-vous l'avis de l'auteur lorsqu'il affirme : « Pourtant, l'Afrique de l'Ouest a tout à perdre. » ?

CORRIGE	BAREME
<p>LES SUJETS PROPOSES SONT CONFORMES AUX PROGRAMMES</p> <p>HISTOIRE</p> <p>PREMIER SUJET : DISSERTATION</p> <p>SUJET : les réformes politiques de la France de 1946 à 1958 dans la décolonisation de la Côte d'Ivoire.</p> <p>Une introduction et une conclusion s'imposent.</p> <p>Introduction :</p> <p>Le candidat situera la Côte d'Ivoire en AOF. il indiquera son statut en tant que colonie française d'exploitation par le décret du 10 mars 1893. Il soulignera que son processus de décolonisation est marqué par d'importantes mesures à travers les réformes politiques initiées par la France.</p> <p>Il dégagera une problématique autour de l'impact des réformes politiques sur la décolonisation de la Côte d'Ivoire.</p> <p>Il annoncera un plan :</p> <p>Plusieurs plans sont possibles. La commission propose un plan en deux parties :</p> <p>I/ La réforme de l'Union Française de 1946 et l'intensification de la vie politique en Côte d'Ivoire.</p> <p>II/ Des réformes de la Loi-cadre et de la Communauté franco-africaine à l'avènement de la République autonome de la Côte d'Ivoire</p> <p><u>Première partie :</u> La réforme de l'Union Française de 1946 et l'intensification de la vie politique en Côte d'Ivoire.</p> <p>Cette réforme est une recommandation de la Conférence Africaine Française (CAF) de Brazzaville de 1944.</p> <p>La constitution de 1946 qui crée la IV^e République, reconnaît :</p>	<p>2 PTS</p> <p>3 PTS</p>

BACCALAUREAT-SESSION NORMALE 2018

- La citoyenneté française aux Africains (extension du droit de vote) ;
- Les libertés individuelles et collectives (autorisation de la création des syndicats et partis politiques) ;
- Suppression du code de l'indigénat ;
- l'Union Française : la France et ses territoires forment une Union avec trois organes : la Présidence ; le Conseil exécutif et la Cour arbitrale ;

Cette réforme permet

- La création des partis politiques (PDCI ; BDE, PPCI...)
- L'abolition du Travail Forcé le 11 avril 1946 sur initiative du député F.H.B.
- La création ou l'officialisation des syndicats (Syndicat Agricole Africain, syndicat des cheminots...)

Le candidat fera une conclusion partielle en indiquant que cette réforme a favorisé une vie politique et syndicale intense. D'autres réformes vont intervenir sous l'impulsion des élites ivoiriennes.

4 PTS

Deuxième partie : Des réformes de la Loi-cadre et de la Communauté franco-africaine à l'avènement de la République autonome de la Côte d'Ivoire.

1- La Loi-cadre de 1956 :

Le candidat indiquera :

- La définition de la Loi-cadre qui est une loi autorisant le gouvernement français à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'Outre Mer.
- Les initiateurs : Gaston Defferre et Houphouët Boigny.
- la Loi-cadre est instituée dans un contexte particulier : la France sort affaiblie de la guerre d'Indochine et est confrontée à la guerre d'indépendance en Algérie.

La Loi-cadre autorise :

- L'instauration du suffrage universel ;
- La suppression du double collège électoral ;

BACCALAUREAT-SESSION NORMALE 2018

- L'instauration d'une assemblée territoriale et d'un Conseil de gouvernement ;

La mise en œuvre de la Loi cadre permet :

- La création d'une assemblée territoriale en mars 1957
- La formation d'un conseil de gouvernement en mai 1957 dont Auguste Denise est le vice-président.

Le candidat conclura partiellement que la Loi-cadre permet aux élites ivoiriennes d'être associées à la gestion de leur pays.

2- La Communauté franco-africaine de 1958

Le candidat présentera la communauté franco-africaine comme une réforme initiée par le général De Gaulle.

Cette réforme propose :

- Le partage des compétences gouvernementales entre la métropole et la colonie
- Les organes suivants : la Présidence ; le Sénat et la Cour arbitrale
- La possibilité d'indépendance par référendum

La mise en œuvre de cette réforme a consisté à :

- L'adhésion de la Côte d'Ivoire à la communauté franco-africaine en septembre 1958 par référendum
- La proclamation de la République autonome de Côte d'Ivoire le 4 décembre 1958
- La formation du premier gouvernement autonome.

1 PT

CONCLUSION :

Le candidat conclura que le processus de décolonisation de la Côte d'Ivoire est le fruit de réformes initiées par la France.

Cependant, le candidat fera une ouverture en indiquant que cette décolonisation est aussi le fait des nationalistes ivoiriens.

BACCALAUREAT-SESSION NORMALE 2018

LES SUJETS PROPOSES SONT CONFORMES AUX PROGRAMMES

HISTOIRE

DEUXIEME SUJET : COMMENTAIRE

Une introduction et une conclusion ne sont pas nécessaires. Le candidat répondra directement aux questions.

QUESTION I :

Le candidat dégagera une idée générale autour de l'incapacité du Conseil de sécurité de l'ONU à gérer les conflits dans le monde.

2 pts

QUESTION II :

Le candidat explicitera ce passage par l'idée de la violation de la charte par les grandes puissances.

Il rappellera ces règles de la charte de Juin 1945.

- Egalité souveraine des Etats membres
- Règlement pacifique des différends entre les Etats membres
- Non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres.

Il citera des exemples pour corroborer cette idée :

- 1979 : intervention soviétique en Afghanistan
- 1999 : intervention de l'OTAN en Yougoslavie
- 2004 : intervention américaine en Irak ...

4 pts

QUESTION III :

Le candidat devra répondre par l'affirmative en relevant le bilan mitigé des forces onusiennes ; le candidat citera quelques exemples d'échecs et de succès.

Le candidat prendra une position qu'il justifiera.

- Echecs

- Succès

4 pts

BACCALAUREAT-SESSION NORMALE 2018

LES SUJETS PROPOSES SONT CONFORMES AUX PROGRAMMES

GEOGRAPHIE

PREMIER SUJET : DISSERTATION

SUJET : le littoral peut-il contribuer au développement économique de la Côte d'Ivoire ?

Une introduction et une conclusion s'imposent

Introduction

Le candidat explicitera le sujet par :

- La définition du littoral comme étant la zone de contact entre l'océan atlantique et le continent ;
- La situation géographique du littoral ivoirien (4° et 5° N ; 2° et 7° W) ;
- La superficie est de 23 253 km² ;
- La longueur de 520 km.

Il dégagera une problématique autour de la contribution du littoral au développement économique de la Côte d'Ivoire.

Il annoncera un plan. Plusieurs plans sont possibles. La commission propose un plan en deux parties :

- Le littoral, un espace favorable au développement
- Le littoral, un environnement menacé et insuffisamment exploité

I- Le littoral, un espace favorable au développement points)

(4 points)

Le candidat devra dans cette partie identifier les activités :

- **Agricoles** dominantes, exploitation du bois, cultures commerciales (hévéculture, palmier à huile, coco, ananas, banane douce...), cultures vivrières (manioc, légumes, banane plantain...);
- **Agro-industrie** huilerie (sanya...), savonnerie (unilever...), boisson (ivorio, ...)
- De pêche (traditionnelle, moderne) et développement d'activités halieutiques (pisciculture, aquaculture, 1^{er} port thonier d'Afrique ...)
- **Exploitation des ressources énergétiques** (pétrole, gaz naturel au large de Grand-Bassam, Jacqueville, Grand-Lahou avec de nombreux gisements off-

BACCALAUREAT-SESSION NORMALE 2018

shore tels que Bélière, Panthère, Baobab et minières : carrière de sable, de granite, de verrerie, manganèse (Grand-Lahou)

- Fluvio-lagunaire (activités agricoles, irrigation, transport)
- Portuaires : 2 ports (Abidjan et San Pedro) transit et transbordement en Afrique de l'ouest, cabotage, unités industrielles en rapport avec la zone portuaire
- Réseau de communication dense (route, chemin de fer, aéroport inter FHB...)
- Forte densité de la population, zone la plus urbanisée du pays favorable à un marché de consommation important et une main d'œuvre abondante
- Atouts touristiques importants (tourisme balnéaire, complexes hôteliers, activités de loisir, écotourisme, pêche sportive, diversité culturelle ...)

Il conclura partiellement que le littoral dispose d'énormes potentialités qui contribuent au développement de la Côte d'Ivoire. Cependant, cette contribution est encore limitée. Il fera une ouverture sur un espace à protéger et à mieux mettre en valeur pour le développement durable de la Côte d'Ivoire.

II- Le littoral, un espace menacé et insuffisamment exploité

(3 points)

- Un espace menacé à travers les obstacles à l'aménagement du littoral :
 - ✓ Les risques naturels : érosion côtière qui détruit la bande littorale, Instabilité du relief qui détruit le réseau routier ;
 - ✓ Impact négatif des activités humaines : pollution marine et côtière liée aux déchets industriels et pétroliers, utilisation des produits toxiques pour la pêche ;
 - ✓ Surexploitation des ressources halieutiques par les navires des pays développés (EU, Japon, Chine ...)
- Un littoral insuffisamment exploité
 - ✓ Le manque de moyen financier pour sa mise en valeur
 - ✓ L'absence de volonté politique exprimée pour le développement du littoral (dégradation de la côte ...)
 - ✓ Un déséquilibre entre la côte ouest et la côte est, et entre la métropole abidjanaise et le reste du littoral.

Conclusion :

Le candidat fera un bilan autour de la contribution énorme du littoral à l'essor économique de la Côte d'Ivoire mais relèvera les limites de sa mise en valeur.

(1 point)

Il fera une ouverture sur un espace à protéger et à mieux mettre en valeur pour le développement durable de la Côte d'Ivoire.

BACCALAUREAT-SESSION NORMALE 2018

Deuxième sujet : Commentaire de texte

Une introduction et une conclusion ne s'imposent pas. Le candidat répondra directement aux questions.

1- **Idée générale :** le candidat dégagera une idée générale autour de la signature des APE entre l'Union Européenne et les Etats africains en dépit de la résistance de certains pays africains.

(2 points)

2- Le candidat explicitera le passage par les avantages commerciaux que l'union européenne devra accorder aux ACP :

(4 points)

Il s'agit dans un premier temps, de clarifier les notions de « préférences » et « avantages dits réciproques ».

Au niveau des préférences, il expliquera qu'il s'agit des privilèges accordés aux produits ACP :

- Accès prioritaire sur le marché de l'UE
- Exemption des droits de douane sur le marché européen
- Taxation des produits de l'UE sur les marchés ACP
- Subventions accordées aux principaux produits agricoles et miniers des pays ACP
- Compensations financières (Stabex et sysmin)
- Financement des projets à travers le FED

Ces privilèges sont octroyés dans les accords de 1963 (Yaoundé), Lomé (1975) et de Cotonou (2000).

Quant aux avantages dits réciproques, le candidat mentionnera le respect du principe du libre-échange pour tous les pays, la suppression des droits de douanes à partir de 2020.

3- Le candidat explicitera l'idée de pessimisme des Etats africains de l'ouest en indiquant que la signature de l'APE n'est pas avantageuse pour ces derniers.

(4 points)

Il justifiera sa réponse par :

- la perte des recettes douanières ;
- l'invasion des marchés ouest africains par les produits européens ;
- la perte de compétitivité des produits ouest africains sur les marchés européens en raison des subventions accordées aux producteurs latino-américains, européens et asiatiques et des barrières non tarifaires ;
- La mévente des produits ouest africains.

Il nuancera cette position par les avantages à l'APE. Il citera les exemples suivants :

CORRIGE ET BAREME
MATIERE : HISTOIRE-GEOGRAPHIE

SERIES

AB

BACCALAUREAT-SESSION NORMALE 2018

- la diversification des partenaires commerciaux ;
- l'aide au développement ;
- l'augmentation des exportations ;
- l'amélioration de la qualité des produits ouest africains afin qu'ils soient compétitifs ;
- la modernisation des moyens de production ;
- la consolidation de la CEDEAO.

LES SUJETS PROPOSES SONT CONFORMES AUX PROGRAMMES

GEOGRAPHIE